

# Qu'est-ce qu'un congrès général extraordinaire ?

Questions et réponses sur le motu proprio "Ad charisma tuendum" et sur le congrès général extraordinaire dans l'Opus Dei.

10/03/2023

Les Statuts de l'Opus Dei (n<sup>os</sup> 130 & 133) établissent trois types de congrès généraux :

- a) l'électif, qui élit le Prélat – lequel doit être confirmé par le Saint-Siège ;

- b) l'ordinaire, prévu tous les huit ans pour évaluer l'état de la Prélature, conseiller sur le futur exercice de gouvernement et renouveler les charges ;
- c) l'extraordinaire, qui n'a pas de fréquence fixe et qui est convoqué lorsque les circonstances l'exigent, selon le jugement du Prélat avec le vote délibératif de ses conseils. C'est ce dernier qui aura lieu du 12 au 15 avril (le prélat en a annoncé les dates dans un message publié le 7 janvier).

---

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/quest-ce-qu'un-congres-general-extraordinaire/> (23/02/2026)